

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2885

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Subdivision de collecte du site Krüger - Extension des halls de départ - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Ressources-DGEEP

Rapporteur : Madame Isabelle Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2885**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Subdivision de collecte du site Krüger - Extension des halls de départ - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Ressources-DGEEP

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le projet de nouveau cadre de collecte a fait l'objet de trois rapports soumis au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et au comité technique les 17 mai 2016, 7 juillet 2017 et 4 juin 2019.

La fin du modèle organisationnel du fini-parti a impliqué une évolution majeure de l'organisation des équipes de collecte : les éboueurs qui étaient autorisés à regagner leur domicile dès le dernier bac levé doivent, depuis septembre 2017 -période de Covid-19 exceptée-, revenir en subdivision à la fin de leur circuit. Cette évolution offre de nombreux avantages, notamment de recréer des espaces de dialogue et des temps managériaux mais génère des difficultés d'un point de vue bâtimentaire. En effet, les locaux, conçus du temps du fini-parti, ne sont pas dimensionnés pour accueillir un tel effectif en fin de poste.

Une 1^{ère} extension de locaux a été mise en œuvre en 2019 pour la subdivision de collecte COL Sud sur le site de Gerland. Une extension des locaux des subdivisions de collecte COL Nord-Ouest et COL Est sur le site de Krüger à Villeurbanne était prévue dès 2018-2019. Les réévaluations des besoins successives n'ont, cependant, pas permis de mener à bien le projet dans les délais impartis.

Il est à noter que la question de l'amélioration des conditions de travail constituait une des revendications de la grève qu'a connue le service de collecte en 2019. Derrière cette question, des attentes vis-à-vis des locaux étaient présentes.

Une autre évolution organisationnelle importante liée à la fin du fini-parti réside dans l'obligation, désormais donnée aux agents, de laisser leurs vêtements de travail sales au vestiaire en fin de poste.

II - Description du projet

Le projet consiste à démolir un bâtiment et des locaux préfabriqués et à reconstruire 1 062 m² dont 362 m² supplémentaires. Cette nouvelle construction repositionne les bureaux de deux subdivisions, les halls de départ des agents avec une amélioration de l'ergonomie, l'intégration d'armoires individuelles permettant le séchage des vêtements de travail. Il crée également des vestiaires féminins, intègre des casiers à linge propre sur cintre. Il concerne 350 agents avec un impact social élevé.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit sur un site contraint, occupé par plusieurs services et directions et impactant, plus particulièrement :

- le service mobilisation et accompagnement au changement de la direction déchets (SMAAC), constitué de 30 agents ayant en charge la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets. Le projet de reconfiguration des halls de départs des deux subdivisions de collecte ne permet pas de maintenir ce service sur le site de Krüger,
- le service appui à l'exploitation au travers de l'unité nettoyage mécanisé, de l'ordre de 50 agents, impacté par la chaufferie dégradée durant la phase des travaux.

Le projet d'amélioration des locaux de la collecte sur le site de Villeurbanne Krüger a fait l'objet d'une autorisation de programme de 3 308 000 € TTC le 20 janvier 2020 ainsi que d'une autorisation de programme complémentaire le 25 janvier 2021 pour 1 544 800 € TTC.

À ce jour, la prise en compte de la hausse des prix, ainsi que des ajustements complémentaires au regard d'études approfondies, de nouvelles offres de service et besoins d'équipements génèrent une augmentation du programme de 958 000 € qui se justifie comme suit :

- dimensionnement de la ventilation - centrale de traitement d'air (CTA) - revu à la hausse au regard du retour d'expérience de l'installation de vestiaires séchant du centre technique de Grigny-Chantelot, nouvellement mis en place,
- permettre un bon fonctionnement de ces CTA et en limiter les consommations énergétiques : il s'est avéré nécessaire de rajouter une isolation thermique par l'extérieur du local vestiaire (isolant extérieur sur les façades et remplacement des menuiseries), alors que le programme ne prévoyait qu'un réaménagement *a minima*,
- prévoir du *freecooling* (rafraîchissement nocturne) et des brasseurs d'air dans les halls de départs (alternative vertueuse à la climatisation), pour le confort des agents l'été,
- mise en évidence par une étude complémentaire, de la complexité du maintien, en phase travaux, du raccordement des locaux de l'unité nettoyage mécanisé, à la chaufferie ; il est apparu nécessaire d'installer une chaudière en phase transitoire,
- le nouveau marché d'entretien des équipements de protection individuels ayant nécessité l'agrandissement du local vestiaires hommes et le déplacement des locaux vestiaires femmes en raison de l'augmentation des dimensions des armoires de linge propre,
- la création d'un bassin filtrant les eaux de toiture (politique ville perméable),
- la création d'un parking couvert pour les deux roues,
- la prise en compte de besoins informatiques nouveaux tels que des écrans d'informations dans les halls de départ, le wifi,
- l'augmentation de la surface des modulaires provisoires durant la phase de travaux.

La relocalisation du SMAAC de la direction des déchets nécessite un coût complémentaire de 800 000 €.

La demande d'autorisation de programme complémentaire travaux est donc de 1 758 000 € TTC.

III - Coût du projet

Le nouveau coût global du projet au budget annexe des déchets, se décompose comme suit :

Montant déjà individualisé (en € TTC)	Demande d'autorisation de programme complémentaire (en € TTC)	Coût total du projet (€ en TTC)
4 852 800	1 758 000	6 610 800

IV - Calendrier

Le calendrier prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

- processus de consultation des entreprises : septembre 2023,

- début des travaux : avril 2024,
- livraison : mars 2026 ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'extension des halls de départ pour la subdivision de collecte du site Krüger à Villeurbanne et la relocalisation du SMAAC de la direction déchets.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P25 - Déchets, pour un montant de 1 758 000 € TTC en dépenses à la charge du budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'opération n° 6P25O7719, selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € TTC en 2023,
- 600 000 € TTC en 2024,
- 800 000 € TTC en 2025,
- 158 000 € TTC en 2026.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 610 800 € TTC au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 3 308 000 € TTC et de l'autorisation de programme complémentaire pour un montant de 1 544 800 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312543-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
